

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_4_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 13 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 07 Mai 2024

Présents : 23

Votants : 31

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet : Contrat Local de Santé :
Élargissement à Beaume Drobie
/ convention

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel NOEL

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge du Contrat Local de Santé, expose à l'assemblée :
Le Contrat Local de Santé est effectif sur Pays des Vans en Cévennes depuis septembre 2022. Les rencontres avec les partenaires médico-sociaux du territoire concernés ont permis de faire démarrer les premières actions. Il apparaît néanmoins clairement que les projets, leurs acteurs et les publics auxquels ils s'adressent, ne se limitent pas au territoire du Pays des Vans en Cévennes.

Comme l'a révélé un diagnostic sur la précarité engagé sur les deux Communautés de communes, les habitants des deux territoires présentent des similarités relatives aux difficultés socio-économiques ayant un impact sur leur santé : isolement, problème de mobilité, population vieillissante, habitat précaire, difficultés d'accès et renoncement aux soins, problématiques de santé mentale, etc.

Par ailleurs, la CPTS Sud-Ardèche Cévennes s'est également récemment étendue sur Beaume-Drobie ; partenaire essentiel du Contrat Local Santé, elle permet une complémentarité entre professionnels de santé et actions de prévention.

Les deux collectivités partagent par ailleurs une approche du concept de santé qui englobe l'ensemble des conditions de vie des habitants, les questions de logement, d'alimentation, d'addictions, d'éducation, d'environnement et aussi de ressources constituant des déterminants de santé. Elles ont également une même vision du rôle que peuvent jouer les collectivités dans la mise en œuvre d'actions de prévention dans ces domaines, et de l'importance de la coordination des actions de promotion de la santé pour une meilleure lisibilité par les habitants du territoire.

Les Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes souhaitent donc étendre le Contrat Local de Santé du Pays des Vans en Cévennes, sur le territoire du Pays Beaume-Drobie à partir du 1er septembre 2024.

Pour cela une évolution du temps de travail de sa coordinatrice, actuellement à temps partiel, est jugée nécessaire. Une convention précisera les modalités de financement et de fonctionnement avec la Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie.

- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- **APPROUVE l'extension du Contrat Local de Santé sur la Communauté de communes Beaume-Drobie,**
 - **APPROUVE la convention établie,**
 - **AUTORISE le Président à signer la convention et tout document lié à la présente délibération.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 13/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le